

Assurances des piégeurs agréés : Les garanties

Garanties	Franchise	Plafond
Responsabilité civile générale	787,80 francs soit 20% de l'indice	Pas de plafond
Défense des droits de l'assuré (défense et recours)	Pas de franchise	Pas de plafond
Individuelle accident : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Décès ▪ Invalidité permanente ▪ Frais médicaux et pharmaceutiques, hospitalisation 	Pas de franchise	78 780 francs (20 fois l'indice) 157 560 francs (40 fois l'indice) 19 695 francs (5 fois l'indice), y compris : - frais de prothèse optique : 5 908,50 francs (1,5 fois l'indice) - frais de recherche et de sauvetage : 7 878 francs (2 fois l'indice)
Perte de salaire	15 jours	3 939 francs / mois (une fois l'indice) (maximum 12 mois)
Responsabilité civile de l'Association départementale pour les manifestations qu'elle organise (y compris intoxications alimentaires)		

(A titre indicatif, l'indice est actuellement de 3 939 francs).